



Rapport Sommaire

Concernant le présent accident ou incident grave, une enquête sommaire a été conduite selon les articles 45 et 46 de l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

Aéronef	Janus C		HB-1868	
Exploitant	Groupe de vol à voile de Courtelary, Aérodrome, 2608 Courtelary			
Propriétaire	Groupe de vol à voile de Courtelary, Aérodrome, 2608 Courtelary			
Pilote	Citoyen suisse, année de naissance 1982			
Licence	de pilote de vol à voile			
Heures de vol	Total	267 h	au cours des derniers 90 jours	59 h
	sur le type en cause	34 h	au cours des derniers 90 jours	10 h
Lieu	Région de Courtelary			
Coordonnées	571 613 / 224 640		Altitude	725 m/M
Date et heure	11 juillet 2015 13 h 45 (LT = UTC + 2) Toutes les heures sont indiquées en heure locale			
Type d'utilisation	Privé			
Règles de vol	VFR			
Phase du vol	Vol de montée			
Nature de l'accident	Atterrissage d'urgence en campagne			
Dommages aux personnes	Equipage	Passagers	Autres	
Grièvement blessé	0	0	0	
Indemne/légèrement blessé	1	1	-	
Dommages à l'aéronef	Fuselage, empennage, aile gauche, verrière.			
Autres dommages	Dommages aux cultures			

Déroulement

Le décollage a lieu sur la piste 24 de l'aérodrome de Courtelary avec l'avion remorqueur MCR immatriculé HB-WAK.

Après un décollage normal, l'avion et le planeur ont un faible taux de montée en raison de conditions aérologiques de l'endroit.

Un virage de 180° est engagé par l'avion remorqueur à basse vitesse et basse hauteur. Lors de cette manœuvre, le pilote du planeur prend la décision de décrocher la corde et de se poser dans un champ de blé.

Payerne, 10 septembre 2015

Service suisse d'enquête de sécurité